

Quelle est la Définition du Tapage

Par **jacques22**, le **23/06/2015** à **10:58**

Bonjour,

Le parquet de Montpellier définit le tapage comme tout bruit entendu par autrui.....sauf celui des autres que j'entends....

Quelle est la légalité d'une telle interprétation?

Merci.